

Voter avec la SCM : comment demander des mesures d'accessibilité

Élections provinciales au Québec — 5 octobre 2026

Les personnes atteintes de la sensibilité chimique multiple (SCM) peuvent se heurter à des barrières à l'accessibilité dans les bureaux de vote en raison des parfums et d'autres expositions à des substances chimiques. Si vous avez besoin d'accommodements pour pouvoir voter, communiquez avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale le plus tôt possible, expliquez-lui les barrières auxquelles vous pourriez faire face et demandez-lui quelles dispositions peuvent être prises.

Demandez à l'avance

Élections Québec indique qu'il offre des mesures visant à rendre le vote accessible et invite les électeurs ayant des besoins particuliers à le contacter pour obtenir de l'information sur l'accessibilité au vote. Les mesures spécifiques à la SCM ou aux parfums ne figurent pas parmi les mesures standard sur sa page publique consacrée à l'accessibilité; il est donc important de décrire vos besoins individuels en matière d'accessibilité et de demander les mesures dont vous avez besoin.

Ce que vous pouvez demander

- Que le personnel électoral et les bénévoles qui seront en contact avec vous s'abstiennent de porter du parfum, de l'eau de Cologne, de l'après-rasage ou d'autres produits parfumés.
- Que les assainisseurs d'air parfumés, les diffuseurs de parfum ou tout autre produit similaire ne soient pas utilisés dans la zone de vote ou à proximité de celle-ci.
- Des renseignements, s'ils sont disponibles, sur les produits de nettoyage, les pesticides, les travaux de rénovation ou toute autre utilisation récente de produits chimiques qui pourraient nuire à votre accès.
- Des dispositions visant à réduire au minimum votre temps d'attente et le temps que vous devez passer à l'intérieur du bureau de vote.
- Un espace d'attente adapté si vous ne pouvez pas rester à l'intérieur pendant que vous attendez.
- Des renseignements sur une autre option de vote qui pourrait mieux répondre à vos besoins en matière d'accessibilité.

Lorsque vous présentez votre demande

- Précisez clairement que vous demandez un accommodement en matière d'accessibilité en raison d'un handicap.
- Décrivez les barrières environnementales qui nuisent à votre capacité d'accéder au bureau de vote.
- Précisez l'accommodement que vous demandez.
- Faites votre demande le plus tôt possible.
- Demandez une confirmation écrite des dispositions prises.
- Conservez une copie de votre demande et de la réponse.

- Si vous rencontrez un problème d'accessibilité, consignez ce qui s'est passé et informez-en l'ASEQ-EHAQ.

Exemple de demande d'accommodement en matière d'accessibilité

Objet : Demande d'accommodement en matière d'accessibilité pour le vote

Monsieur le directeur du scrutin,

Je suis électeur dans la circonscription de [NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE] et je souffre de la sensibilité chimique multiple (SCM), un handicap qui peut limiter mon accès aux environnements où je suis exposé à des parfums et à d'autres sources chimiques.

Je vous écris à l'avance pour demander des accommodements en matière d'accessibilité afin de pouvoir exercer mon droit de vote.

Afin de rendre le milieu de vote accessible pour moi, je demande, dans la mesure du possible, que :

- que le personnel électoral et les bénévoles avec lesquels j'interagirai s'abstiennent de porter du parfum, de l'eau de Cologne, de l'après-rasage ou tout autre produit parfumé;
- qu'aucun assainisseur d'air parfumé, diffuseur de parfum ou produit similaire ne soit utilisé dans la zone de vote ou à proximité;
- que je sois informé, dans la mesure du possible, de l'utilisation de produits de nettoyage, de pesticides, de travaux de rénovation ou de toute autre application récente de produits chimiques susceptibles d'affecter mon accès;
- que mon temps d'attente et le temps passé à l'intérieur du bureau de vote soient réduits au minimum; et
- que des dispositions appropriées soient prises si je ne suis pas en mesure de rester à l'intérieur pendant l'attente.

Veuillez m'indiquer quels accommodements peuvent être mis en place et s'il existe d'autres options de vote susceptibles de mieux répondre à mes besoins en matière d'accessibilité.

J'apprécierais de recevoir une confirmation avant de me rendre au bureau de vote afin de pouvoir planifier mon vote de la manière la plus accessible possible.

Merci de m'aider à exercer mon droit de vote.

Cordialement,

[NOM]

[CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE]

[COORDONNÉES]

Si vous ne pouvez pas vous déplacer de chez vous pour des raisons de santé

Élections Québec précise qu'un électeur qui ne peut quitter son domicile pour des raisons de santé peut demander à voter à domicile. Pour les élections provinciales de 2026, la demande doit être présentée au

directeur du scrutin au plus tard le 21 septembre 2026. Un proche aidant peut également voter à ce moment-là s'il est mentionné dans la demande.

Important : Le vote à domicile est une option officielle d'Élections Québec assujettie à des critères d'admissibilité. Le fait de demander des accommodements liés aux parfums à un bureau de scrutin ne garantit pas que toutes les mesures demandées seront mises en place; renseignez-vous à l'avance et obtenez une confirmation de ce qui peut être organisé.

Renseignements officiels

Élections Québec — Accessibilité au vote :

<https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/accessibilite-au-vote/>

Élections Québec — Votage à domicile pour des raisons de santé :

<https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/autres-options-pour-voter/vous-ne-pouvez-pas-quitter-votre-domicile-pour-des-raisons-de-sante/>

Élections Québec — Ligne téléphonique : 1 888 ELECTION (1 888 353-2846)